

Il y a un an... il n'y a pas plus d'un an!

Eh bien! il se trouve des journaux à Paris qui osent célébrer ce sombre anniversaire, en demandant la fermeture des conseils de guerre et l'ouverture des prisons.

L'annestie! Ecoutez le Radical. Il dit: Assez parlé des vaincus, c'est maintenant le tour des vainqueurs!

Et dans le même article, le Radical se déclare partisan de la conciliation!

« Il s'agit, dit-il, de faire le procès de ces gens qui, sous prétexte de rétablissement de l'ordre, se sont livrés à une des plus effroyables orgies de vengeance que l'histoire ait jamais eu à enregistrer, orgie qui n'est pas finie encore. Une année n'a pas suffi pour dissiper l'ébriété sanglante de ces monstres enragés. »

Et le Radical prétend que la liberté de la presse n'existe pas. Autrement il commencerait de suite le procès des vainqueurs.

Et cet estimable organe de la démagogie n'hésite pas à avouer que s'il révélait tous les actes dont il a été témoin, du 18 mars à la fin mai, il forgerait le carcan qui servirait à étrangler la République dans le fantôme de la Commune et avec elle tous les Républicains.

Voilà où nous en sommes après une longue année de république provisoire! Quand on vit dans un temps pareil, les raisonnements deviennent peu de chose et c'est aux faits seulement, à leur simple vulgarisation, qu'il faut demander quelque remède. A ce propos, nous croyons bon de citer des paroles prononcées en 1864 par un homme d'histoire et d'Etat, paroles qu'on ne saurait assez répéter, tant elles sont concluantes.

« La République a été essayée d'une manière concluante, suivant nous. On nous objecte tous les jours: ce n'est pas la république sanglante comme celle de ces temps que nous voulons; nous la voulons paisible et modérée. Eh bien! on commet une erreur grave quand on dit que l'expérience n'a pas porté sur deux points. IL Y A EU UNE REPUBLIQUE SANGLANTE PENDANT UN AN; mais PENDANT HUIT NEUF ANS, C'ÉTAIT UNE REPUBLIQUE QUI AVAIT L'INTENTION D'ÊTRE MODÉRÉE ET QUI A ÉTÉ ESSAYÉE PAR DES HOMMES HONNÊTES ET CAPABLES.

Sous le directoire, c'étaient des hommes comme Laréveillière-Lépaux, Barthélemy, Rewbel, Sieyès, Carnot, hommes modérés, capables, qui voulaient non pas la république de sang, mais la République paisible.

La victoire n'a pas manqué à ces hommes; ils ont eu les plus belles victoires: Rivoli, Castiglione et mille autres! La paix ne leur a pas manqué non plus; car Napoléon leur avait donné celle de Campo-Formio, la plus sûre et la plus honorable.

Cependant, en quelques années, LE DÉSORDRE ÉTAIT PARTOUT; ces hommes d'Etat étaient honnêtes, et cependant le Trésor était lvré au pillage; personne n'obéissait; les généraux les plus modestes, les plus probes, des généraux comme Championnet et Joubert, refusaient d'obéir aux ordres du gouvernement; C'ÉTAIT UN MÉPRIS, UN CHAOS UNIVERSEL. Il a fallu que des généraux vissent renverser ce gouvernement (passez-moi l'expression), à coups de pied, et le mettre à sa place.

Ainsi, dans ces dix ans, IL S'EST

On a eu la République élémentaire sanglante, mais la République élémentaire qui voulait être modérée, ET QUI N'EST ARRIVÉE QU'AU MÉPRIS, quoiqu'en majorité, les hommes qui la dirigeaient fussent d'honnêtes gens.

AUSSI, LA FRANCE EN A HORREUR, QU'ON LUI PARLE RÉPUBLIQUE, ELLE RECULE ÉPOUVANTÉE, ELLE SAIT QUE CE GOUVERNEMENT TOURNE AU SANG OU À L'IMBÉCILLITÉ.

Celui qui tint ce langage enseigné par des faits universellement connus, c'est M. Thiers.

Alors... mais depuis... Eh bien, depuis nous nous permettons

LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Session de mai 1872. (Suite.)

Sommaire de la séance du 21 mai 1872.

Présidence de M. J. Derognaucourt, maire.

Sont présents: MM. J. Derognaucourt, Deleporte-Bayart, Achille Scrépel, Edouard Delattre, Louis Watine, Joseph Quint, Ch. Junker, Ch. Daudet, A. Hindré, Dellebecq-Desfontaines, Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Scrépel-Roussel, Henri Scrépel, Paulin Richard, Deicourt-Tiers, Godefroy, A. Talon, Carrette-Pennel, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, Léon Foveau.

Sont absents: MM. A. Famechon, en voyage, Labbe-Copin, Désiré Sival, en voyage, C. Castel, en voyage, C. Doscat, empêché, Moïse Rogier, indisposé, Augustin Morel, indisposé, A. Barbaux, L. Willem, B. Coulogne, empêché.

Le Conseil municipal.

En exécution des engagements contractés par la ville vis-à-vis des propriétaires donateurs des terrains pour l'église de l'Ép-eule, vote une somme de fr. 30,000 par annuités de 10,000 fr. pour la construction d'une église qui devra être érigée en paroisse à la condition que l'église, à l'aide de cette allocation et des autres ressources par des dons qui pourraient être recueillis, soit en état de servir à l'exercice du culte dans l'intervalle de ces cinq années.

Approuve le rapport du directeur des travaux municipaux, dont les conclusions tendent à voter une somme de 17,000 francs pour réparations à exécuter à l'église Notre-Dame. (4/5 de cette somme seront inscrits au budget supplémentaire de 1872 et 1/5 sur celui de 1873).

Prend en considération et renvoie à l'examen de la Commission de surveillance des écoles une motion de M. Flipo tendant à établir la gratuité complète pour l'achat des fournitures de classes à tous les enfants de nos écoles communales.

La Commission des écoles réélue se compose de: MM. C. Godefroy, Ch. Junker, Ch. Daudet, P. Flipo, L. Barbotin.

Vote divers crédits à inscrire au budget supplémentaire de 1872, pour rembourser les frais de pavage et d'égout:

17,304 fr. 22 pour la rue de la Promenade;

4,458 fr. 28 pour la rue des Filatures;

10,600 fr. pour la rue des Longues-Haies;

2,606 fr. 84 pour la rue Jacquard.

de 1872 et 1873 pour travaux d'amélioration à l'école des garçons, rue de la Paix.

Vote une somme de 13,000 fr. à inscrire 4/5 sur le budget supplémentaire de 1872 et 1/5 sur le budget de 1873, pour le relevé à bout de la chaussée de la rue du Collège, partie comprise entre les rues Pellart et des Charpentiers.

Le secrétaire, CH. JUNKER.

Nous attirons l'attention de M. le directeur

Je suis à même de prouver qu'hier soir, au retour, M. le brigadier de la douane de Wattrelos a non seulement effectué, comme il en a le droit, la visite minutieuse des vitures, mais qu'il s'est permis, à plus de dix dames et demoiselles de ma connaissance, une visite personnelle, fort désagréable, et cela, sans tenir compte des observations de plusieurs d'entre elles, qui lui rappelèrent qu'une femme ne devait être visitée que par une femme.

Si le public était informé de ce procédé, qu'il serait convenable, à mon avis, de ne pas laisser se continuer, j'aime à croire qu'il y ferait mettre bon ordre. Je verrais avec satisfaction ma réclamation figurer dans les colonnes de votre estimable journal. En attendant, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités.

F^{me} H. L. M.

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelques semaines, un individu se présentait de maison en maison portant un cahier de souscription dans le but de subvenir aux frais d'une Cavalcade qu'on organiserait à Roubaix pour le lundi de la Pentecôte, au profit de l'œuvre de la libération du territoire.

Le lundi de la Pentecôte est passé, nous n'avons rien vu, et nous n'entendons parler de rien. On ne nous dit pas, à nous trop complaisants souscripteurs, l'usage qu'on a fait de notre argent. Ce serait bien le moins, ce me semble, que Messieurs les organisateurs de la Cavalcade nous missent au courant de l'emploi qu'ils ont fait des fonds qu'on a mis entre leurs mains. Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un de vos abonnés.

Hier soir, vers neuf heures, un violent incendie éclata à Lille dans une filature située quai de la Haute-Deule, appartenant à MM. Pouiller, Lemahieu et Dalhuin. Le feu éclata dans les ateliers du troisième étage et aussitôt il a pris des proportions considérables.

Les secours sont aussitôt venus avec leur promptitude accoutumée et nos pompiers ont accompli, avec le dévouement dont ils donnent tant de preuves, leur besogne dangereuse. Grâce à eux et à une partie de notre garnison toujours prête à tous les dévouements, on a pu réussir à circonscrire l'incendie et à préserver, entr'autres, un immense magasin où se trouvaient près de quatre cent mille francs de marchandises. L'atelier lui-même n'a été brûlé qu'en partie, le rez-de-chaussée et le premier étage sont à peu près préservés.

Les pertes sont considérables, mais couvertes par des assurances.

Les autorités civiles et militaires se sont empressées de se rendre au lieu du sinistre. Il n'y a eu heureusement personne de blessé. (Mémorial.)

La chambre de commerce de Lille se réunira dans le local ordinaire de ses

L'ordre du jour de cette réunion comprend les objets suivants:

- 1° Comptes et budgets de la chambre et de la bourse de commerce. 2° Enquête sur les sucres. 3° Objets divers.

Hier après-midi, rue de la Perche, plusieurs enfants s'amusaient à trainer une brouette, lorsque le plus jeune d'entre eux, Henri Danhouse, âgé de 4 ans, est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé le bras droit.

La police de Roubaix a arrêté Charles Clamaert, ourdisseur, âgé de 39 ans, pour contravention à un arrêté d'expulsion.

l'elle, Dubus, sur la déclaration de ses enfants, a fait des aveux presque complets; à l'audience, il reconnaît avoir battu sa femme, mais il ne peut savoir au juste si les coups qu'il lui a portés ont occasionné sa mort; il prétend avoir bu beaucoup dans la journée, n'avoir pas su ce qu'il faisait, d'autant plus que sa colère avait été excitée en voyant sa femme complètement prise elle-même de boissons; il prétend que sa femme était sujette à la boisson.

Reconnu coupable sans circonstances atténuantes, Dubus est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Infanticide et suppression d'enfant. Dans la soirée du 26 janvier 1872, Céline Gilleron, âgée de 19 ans, accoucha chez son père, à Haussy, d'un enfant du sexe féminin; après avoir prétendu qu'il était né sans vie et donné de fausses indications sur ce que son corps était devenu, elle fit connaître que le 1er février, elle l'avait enterré dans le champ du sieur Bataille.

La découverte qu'on en fit conduisit à la constatation médico-légale que l'enfant était né à terme, viable, et qu'il avait respiré. En présence de cette attestation du médecin expert, Céline Gilleron avoua que son enfant avait crié au moment de sa naissance, qu'aussitôt elle lui avait posé la main sur la bouche et l'y avait maintenu jusqu'à ce qu'il ne remuât plus.

Suivant l'accusée, elle aurait commis le crime à l'instigation de Jean-Baptiste Marcaille, âgé de 32 ans, auteur de sa grossesse, depuis longtemps son amant, qui lui donna plusieurs reprises le conseil d'ôter la vie à son enfant et indiqua le mode d'exécution par elle employé.

Divers indices autorisaient à penser qu'au printemps de 1870, Céline Gilleron avait disparu; interrogée sur ce point, elle avoua être accouchée, le 28 avril de cette année, et avoir étouffé son enfant qui vivait, dit-elle, après qu'il eut crié et en lui mettant la main sur la bouche. Cet acte, affirme-t-elle, a été accompli conformément aux instructions de Marcaille, père de l'enfant. Elle ajoute que, le lendemain, elle a fait part à son amant, venu auprès d'elle, de ce qui s'était passé; qu'il l'avait approuvée et qu'il avait emporté l'enfant qu'elle retira de sa paille.

Les restes de l'enfant ont été vainement recherchés.

Marcaille oppose à toutes les imputations dont il est l'objet, des dénégations absolues.

Marcaille est marié depuis 1863 et père de plusieurs enfants.

Les deux accusés déclarés coupables, mais avec des circonstances atténuantes, ont été condamnés, savoir: la fille Gilleron à dix ans de travaux forcés, Marcaille à sept ans de la même peine.

Malgré le mauvais temps, l'exposition horticole de Roubaix s'est ouverte dimanche dernier.

Cette exposition honore MM. Legrand, les organisateurs, car elle tend à propager parmi nous le goût de l'horticulture. Nous voyons donc avec plaisir cette entreprise couronnée de succès. Pendant les journées de dimanche, lundi et mardi, une affluence considérable n'a cessé de visiter les vastes serres de cet important établissement.

La durée de l'exposition avait d'abord été fixée à trois jours, mais nous savons que la date de clôture sera reculée jusqu'au lundi soir 27 courant.

Kermesses

Dimanche 26 mai. — Englos, Fives, Anstaiug, Chapelles-d'Armentières, Esquermes, Fretin, Halluin, Hem, Seclin, Wambrechies, Wasquehal, Wicres.